

# Évaluation de la satisfaction face à l'implantation d'une communauté de pratique en pharmacovigilance au Québec après 12 mois

Amélie Duhamel<sup>1</sup>, BSBP., Céline Dupont, B. Pharm., M.Sc.<sup>2</sup>, Denis Lebel<sup>1</sup>, B.Pharm., M.Sc., F.C.S.H.P., Communauté de pratique en pharmacovigilance<sup>1</sup>, Jean-François Bussièrès<sup>1,3</sup>, B. Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q.

<sup>1</sup> Unité de recherche en pratique pharmaceutique, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; <sup>2</sup> Centre universitaire de santé McGill, Montréal (Québec) Canada,

<sup>3</sup> Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada



## Introduction

- La Loi de Vanessa est entrée en vigueur le 16 décembre 2019.
- Obligation des hôpitaux de déclarer les réactions indésirables médicamenteuses (RIM) graves dans un délai de 30 jours.
- En réponse aux changements introduits par cette Loi, une communauté de pratique en pharmacovigilance a été mise en place sur une base volontaire à l'automne 2018.

## Objectif

Évaluer la satisfaction des pharmaciens et collaborateurs de la communauté de pratique au Québec après 12 mois d'implantation.

## Méthode

- Étude descriptive transversale.
- La satisfaction a été évaluée à partir de quatre énoncés (échelle de Likert à quatre choix) et de huit dimensions (échelle de satisfaction de 0 à 10).
- Un sondage en ligne (MS Word, Microsoft, Seattle, WA, ÉUA) a été effectué en octobre 2019 auprès d'un représentant de chacun des 30 départements de pharmacie hospitalière du Québec membre de la communauté de pratique.
- Un score moyen par dimension a été calculé ainsi que la proportion de répondants très en accord et en accord pour chaque énoncé.
- Seules des statistiques ont été effectuées.

## Résultats

Tableau 1 : Niveau de satisfaction des pharmaciens membres de la communauté de pratique en pharmacovigilance

Variables	Score moyen sur 10 (N=29)*
Participation à la communauté de pratique	8,2**
Interface web utilisée (i.e. Zoom <sup>MD</sup> ) ; un hyperlien est fourni par courriel et chaque participant se branche via un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent ; il peut interagir en ouvrant son micro ou en utilisant le clavardage	9,4
Horaire des téléconférences (i.e. les mercredi à 15 :00)	8,3
Durée des téléconférences (i.e. <= 60 minutes)	9,2
Modalités de partage des documents (i.e. ordres du jour, procès-verbaux, présentations, outils et autres documents utiles à la communauté sur Google Drive <sup>MD</sup> ) ; aucun document confidentiel ou comportant des données nominales n'est partagé sur le Google Drive <sup>MD</sup>	8,7
Modalités d'animation de la conférence (i.e. Amélie, Denis, JFB avec participation encouragée)	9,2
Fréquence des téléconférences (i.e. 6-8 par année) ; on a tenu jusqu'à maintenant des conférences les 5/12/2018, 16/1/2020, 27/2/2019, 24/4/2019, 19/6/2019, 11/9/2019	9,8
Variété des sujets discutés jusqu'à maintenant	8,6

\* Bien que tous les membres aient répondu (n=30), un répondant n'a formulé que des réponses qualitatives sans répondre aux questions liées au score donc N=29 ; \*\* N=28

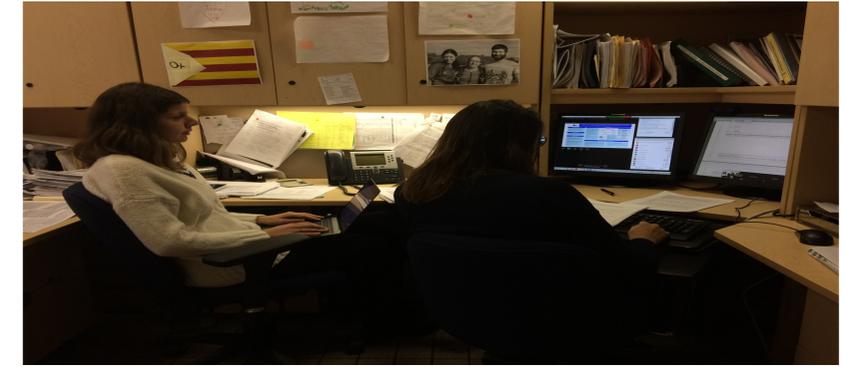


Figure 4 : Téléconférence du 27/02/2019

Tableau 2: Degré d'accord des pharmaciens sur des énoncés concernant le futur de la communauté de pratique en pharmacovigilance

Niveau d'accord aux énoncés suivants	Totalement en accord + Partiellement en accord N (%)	Partiellement en désaccord + Totalement en désaccord N (%)
Je suis très satisfait de la mise en place de la communauté de pratique	29/29 (100)	0/29(0)
Je pense qu'on doit maintenir la communauté fonctionnelle pour les prochaines années	29/29 (100)	0/29 (0)
Je suis intéressé(e) à participer activement à la communauté et présenter une fois au cours de la prochaine année	21/29 (72)	8 (28)
J'envisage de me faire remplacer par un autre pharmacien pour la prochaine année	10/29 (33)	20 (67)

## Conclusion

- Les pharmaciens et collaborateurs de la communauté de pratique en pharmacovigilance sont très satisfaits de cette initiative et souhaitent sa pérennité.
- Cette initiative devrait contribuer à favoriser la déclaration des RIM au Canada par les établissements de santé du Québec.

Contact : jf.bussieres@ssss.gouv.qc.ca - Conflit d'intérêt: Aucun - Financement: Aucun - Affiche présentée de façon virtuelle sur la galerie du Grand Forum de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec à partir du 25 mai 2020 compte tenu de la pandémie de COVID-19